

appartînt à une nation rivale, car ce serait abdiquer cette royauté qu'elle prétend exercer sur les mers.

Mais la « question marocaine » et celle du détroit, si elles se touchent et s'impliquent, se débordent aussi mutuellement. Simples l'une et l'autre, si on les envisage séparément, elles se compliquent dès qu'on les confond ; ce sont, en effet, des problèmes de nature différente, et, s'ils ont entre eux des points de contact, ils peuvent être, dans une certaine mesure, isolés l'un de l'autre. La « question du détroit » intéresse la politique internationale ; elle ne saurait trouver de solution définitive que dans une entente des puissances maritimes pour la garantie de la liberté de la navigation. Mais il suffirait que les nations intéressées se missent d'accord en vue d'assurer la neutralité des quelques lieues de côtes escarpées qui forment, en face du Djebel-Tarik et de Tarifa, l'une des colonnes d'Hercule, pour calmer les inquiétudes de l'Angleterre et les appréhensions des puissances maritimes ; la « question marocaine » se trouverait, du coup, dégagée de tout ce qui la fait, à première vue, paraître inquiétante pour la paix du monde ; elle apparaîtrait ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire très simple. La France, qui est la voisine immédiate du Maroc et qui partage avec lui la domination des pays barbaresques, et, dans une bien moindre mesure, l'Espagne, qui allonge ses rivages en face des montagnes rifaines, qui possède Ceuta et les *Presidios*, ont, vis-à-vis de l'empire chérifien, une situation hors de pair ; elles y ont de grands intérêts politiques, qui ne